



COMMERCE

OCI/COMCEC-



NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Octobre 2018**

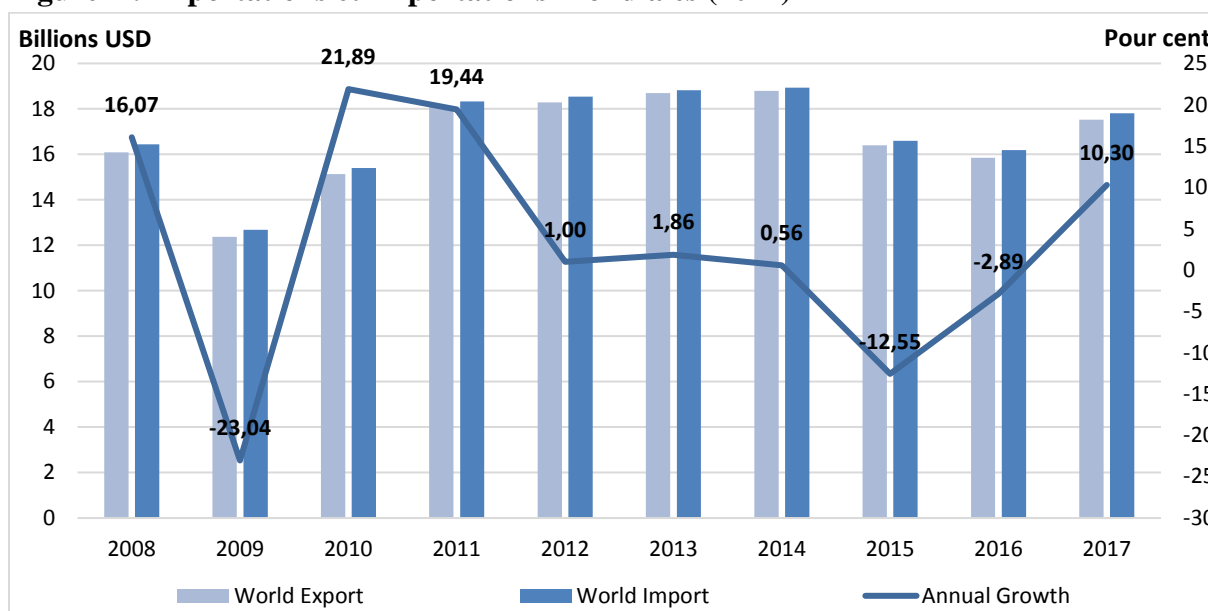
NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

1. Introduction

Le commerce international est un catalyseur important pour le développement économique et social. Les preuves indiquent que l'amélioration du commerce international dans les pays contribue à une hausse des niveaux de vie, d'investissements et d'emplois. Plusieurs pays perçoivent le commerce international comme un instrument important pour renforcer leur intégration avec les autres pays et ont pris d'importantes mesures afin d'accroître leur commerce et améliorer leur environnement commercial à travers des initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales.

Le commerce mondial a rapidement rebondi en 2009 après la crise de 2008. Cependant, il a enregistré une baisse d'environ 12,6% en 2015 et d'environ 2,9% en 2016. Par la suite, le volume des échanges commerciaux dans le monde a augmenté d'environ 10,3% en 2017.

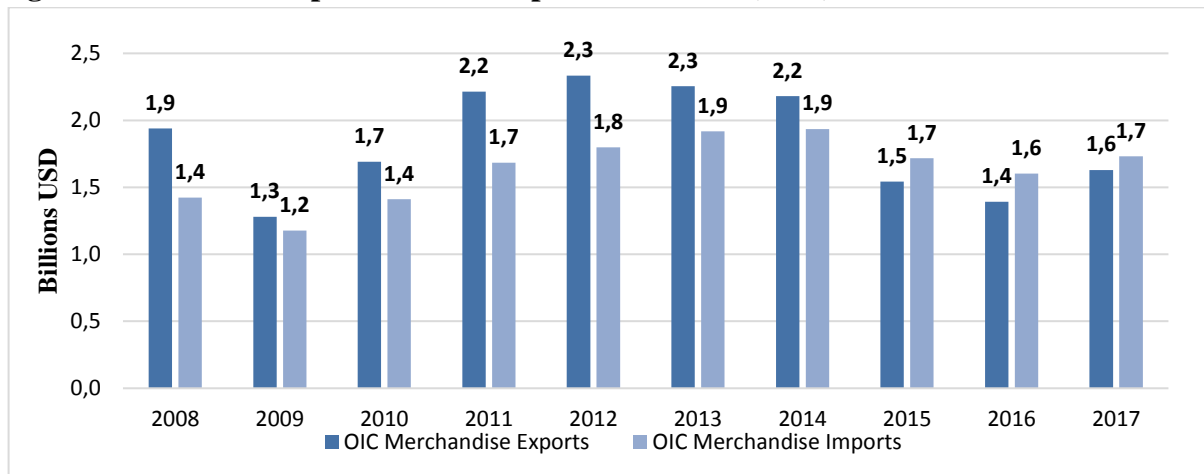
Figure 1 : Exportations et Importations Mondiales (2017)



Source : FMI, Direction des Statistiques du Commerce

Le Commerce des Pays Membres de l'OCI

Comme indiqué dans la Figure 2, les exportations totales de l'OCI ont augmenté de 17.1 pourcent pour atteindre 1.4 billions de dollars américains en 2016, alors que ce niveau était de 1.6 billions de USD en 2017. De plus, les importations totales de l'OCI qui ont continué d'augmenter durant la période 2012-2014, ont diminué de 2015-2016, ont augmenté d'environ 8% pour atteindre 1.7 billions de dollars américains en 2017.

Figure 2 : Total des Exportations et Importations OCI (2017)

Source : FMI, Direction des Statistiques du Commerce

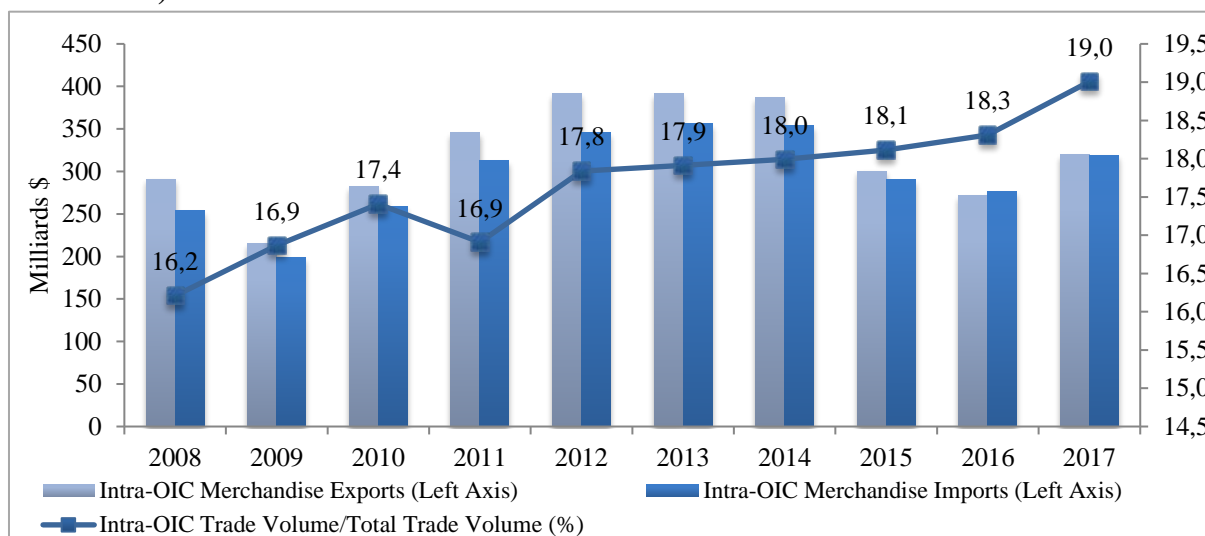
Développements du Commerce Intra-OCI

Malgré son fort potentiel, le commerce intra-OCI est loin du niveau espéré en raison de plusieurs problèmes structurels. Les politiques commerciales protectionnistes, les droits de douane élevés, les barrières commerciales non-tarifaires, la faiblesse de la logistique et des infrastructures commerciales, les mécanismes de financement et d'assurance commerciale peu répandus sont les problèmes majeurs de la région. De plus, plusieurs pays membres ne disposent pas de ressources financières suffisantes ou des systèmes bancaires et des systèmes de paiement bien fondés ou des cadres juridiques efficaces. Les opérations douanières bureaucratiques et le manque de mécanismes de coordination efficaces entre les agences gouvernementales concernées et le secteur privé constituent un autre défi auquel les Pays Membres sont confrontés en ce qui concerne le commerce.

La Figure 3 illustre que malgré ces défis, la part du commerce intra-OCI a augmenté à 19.0% en 2017 alors qu'elle était de 18.3 en 2016.

En 2017, les exportations intra-OCI ont représenté 19.6% du total des exportations de l'OCI, tandis que les importations intra-OCI ont atteint 18.4% du total des importations de l'OCI. La Figure 3 indique les tendances du commerce intra-OCI depuis 2008.

Figure 3 : Développements du Commerce Intra-OCI entre 2007-2016 (Milliards de dollars américains)



Source : FMI, Direction des Statistiques du Commerce

2. Tendances Mondiales dans la Facilitation des Échanges

Des développements importants ont eu lieu depuis 2013 en matière du renforcement du commerce mondial. Les négociations commerciales ont franchi une étape importante en 2013 avec l'accord du «Paquet Bali», qui constitue une sélection de questions des négociations du Cycle de Doha, qui étaient plus étendues. Le Paquet a été approuvé par les ministres à la fin de la Neuvième Conférence Ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013. Le Paquet comprend 10 décisions/déclarations ministérielles sur la facilitation du commerce, l'agriculture et le développement. L'Accord sur la Facilitation du Commerce (AFC) est l'un des éléments les plus importants de ce Paquet.

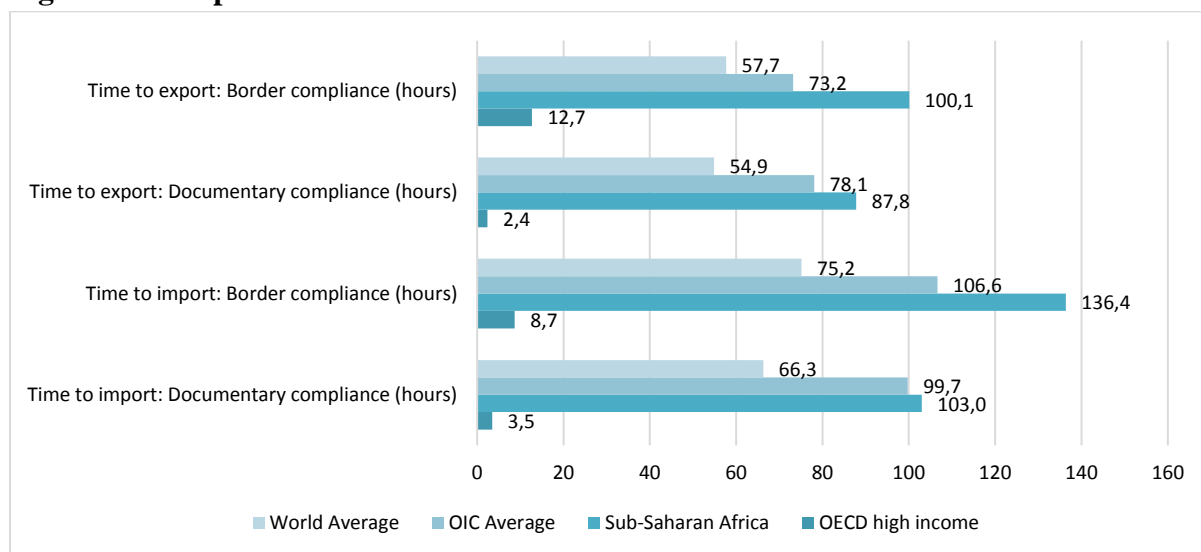
L'AFC définit principalement des mesures visant à éliminer les barrières contre le commerce international par le biais de la rationalisation et de la simplification des procédures douanières. D'après l'OMC, l'Accord pourrait contribuer aux exportations mondiales de marchandises jusqu'à 1 billion de dollars américains par an. L'AFC est entré en vigueur en février 2017 après la ratification des deux-tiers des membres de l'OMC. En septembre 2018, 138 Membres de l'OMC avaient ratifié l'AFC.

3. Facilitation du Commerce dans les Pays Membres de l'OCI

Compte tenu de l'importance de réduire les coûts des échanges commerciaux, la facilitation du commerce est très importante pour les Pays Membres de l'OCI. La performance des Pays Membres de l'OCI varie en termes d'opérations commerciales. De nombreux indices ou rapports ont été développés par des institutions internationales afin d'identifier les obstacles liés au commerce international dans les pays. Le rapport de la Banque Mondiale «Doing Business» fait partie de ces rapports ; il calcule le temps moyen et les coûts d'entreprendre des opérations commerciales dans les pays. En termes de commerce transfrontalier, Doing Business mesure l'argent et le temps consommés pendant le transport et la manutention à l'intérieur du pays, la manutention portuaire et la manutention terminale ainsi que le dédouanement ainsi que le contrôle technique des importations dans plus de 150 pays. Les figures suivantes montrent une

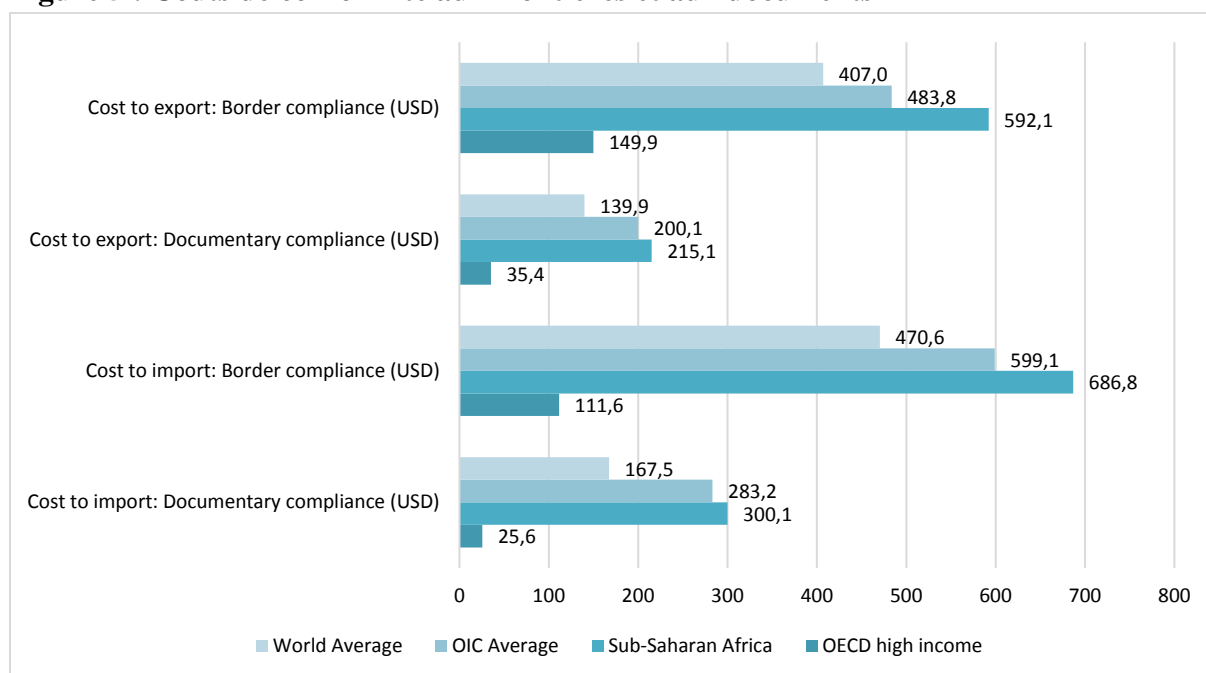
comparaison du temps et des coûts de conformité aux frontières et aux documents dans le monde, l'OCI et certaines autres régions.

Figure 4 : Temps de conformité aux frontières et aux documents



Source : La Banque Mondiale

Figure 5 : Coûts de conformité aux frontières et aux documents



Source : La Banque Mondiale

Néanmoins, l'Accord sur la Facilitation du Commerce pourrait être un levier important pour les Pays Membres afin d'améliorer les figures présentes. Jusqu'en septembre 2018, 33 Pays Membres de l'OCI ont ratifié l'Accord.

4. Facilitation du Commerce dans les Pays Membres de l'OCI

En raison de l'importance de cette question pour les Pays Membres, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce a élaboré les différents aspects de la Facilitation du Commerce lors de ses réunions récentes. À cet égard, en 2016, les 7^{ème} et 8^{ème} Réunions du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) se sont concentrées sur les différents aspects de la facilitation du commerce pour renforcer la conformité aux normes internationales et améliorer la coopération des agences frontalières. De plus, l'année dernière, la 9^{ème} Réunion du GTC a élaboré l'état actuel des Pays Membres en ce qui concerne la mise en œuvre du Système de Guichet Unique, qui est un instrument important pour faciliter le commerce international dans les pays membres.

Cette année le GTC du COMCEC continue à aborder les thèmes différents de la facilitation du commerce. À cet égard, la 11^{ème} réunion du GTC s'est tenue à Ankara les 7 et 8 mars 2018 sous le thème «Faciliter le commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI.» Ce groupe de travail a également servi de réunion préparatoire à la Session Ministérielle d'Échange de Vues de la 34^{ème} Réunion du COMCEC qui se tiendra en novembre 2018.

Les Administrations des Douanes sont au cœur du processus de la chaîne d'approvisionnement et jouent un rôle crucial pour son efficacité et son efficacité. Néanmoins, assurer un équilibre optimal entre contrôle et facilitation est un défi majeur pour les Administrations des Douanes. À cet égard, les systèmes de Gestion des Risques Douaniers (CRM) constituent un instrument politique essentiel pour relever ce défi de taille. Le rapport de recherche, spécialement préparé pour la 11^{ème} réunion du GTC, a souligné que les capacités de gestion des risques des systèmes de Gestion des Risques Douaniers (CRM) des États Membres de l'OCI sont inférieures au niveau souhaité. En conséquence, les États Membres de l'OCI se situent à différents stades de la progression de la Gestion des Risques Douaniers (CRM): 17 (29,8%) ont pleinement mis en œuvre la CRM, 4 (7%) à un stade avancé, 25 (43,9%) à performance moyenne, 2 (3,5%) au niveau de base, et 9 (15,8%) États Membres de l'OCI n'ont pas de Gestion de Risques Douaniers¹.

Les défis majeurs que relèvent les Pays Membres de l'OCI dans la mise en œuvre des Systèmes de Gestion de Risques Douaniers sont indiqués ci-dessous :

- Coordination limitée entre les parties prenantes concernées en ce qui concerne la gestion des risques douaniers ;
- Nécessité d'une stratégie de gestion des risques solide pour améliorer les performances du CRM et les efforts de modernisation ;
- Infrastructure informatique inadéquate requise pour la gestion des risques douaniers;
- Utilisation insuffisante des contrôles basés sur l'audit et des techniques d'évaluation des risques ;
- Absence de système intégré de gestion des risques douaniers ;

¹Bureau de Coordination du COMCEC, Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI, 2018

À cet égard, le GTC a formulé les recommandations de politique suivantes pour améliorer la gestion des risques douaniers dans les Pays Membres de l'OCI.

- Développer/améliorer les systèmes de gestion des risques douaniers (CRM) utilisés par les autorités douanières pour identifier les zones à haut risque tout en facilitant le commerce légitime ;
- Établir un comité de gestion des risques et élaborer une stratégie de gestion des risques efficace et efficiente pour améliorer les performances du système de gestion des risques douaniers et les efforts de modernisation ;
- Échange d'informations en temps réel avec des agences nationales et internationales;
- Maintenir un support informatique adéquat pour la soumission électronique d'informations avant l'arrivée/le départ aux fins d'évaluation des risques ;
- Utilisation de techniques et d'outils avancés pour l'évaluation des risques ; tels que l'utilisation de modèles statistiques appropriés, etc.
- Utilisation du système de gestion des risques douaniers intégré, notamment Data Warehouse, Business Intelligence et Data Mining ;
- Amélioration des contrôles basés sur les audits douaniers ; y compris le post-dédouanement
- Développement d'un système intégré de gestion des risques douaniers
- Promotion du programme des opérateurs économiques agréés pour faciliter le mouvement transfrontalier des marchandises traitées par des opérateurs à faible risque ;
- Mettre en œuvre des contrôles conjoints ou coordonnés aux postes de frontières, le cas échéant, en consultation avec d'autres administrations des douanes afin de faciliter les échanges (par exemple, un guichet unique) ;

De plus, le GTC a également examiné les autres aspects de la facilitation des échanges commerciaux et discuté des défis éventuels rencontrés par les Pays Membres à cet égard. Parmi lesquels :

- Procédures et documentation commerciales fastidieuses ;
- Défis d'harmonisation dans les procédures commerciales et la documentation ;
- Absence de cadre stratégique permettant aux parties prenantes publiques et privées de se concerter pour la réforme de la facilitation du commerce au niveau national ;
- Besoin d'une meilleure coordination nationale
- Infrastructure physique limitée
- Nécessité d'aligner les normes de produits aux normes internationales ;
- Coopération limitée entre les agences des pays impliqués dans le commerce de transit
- Nécessité d'un mécanisme d'échange d'informations permettant l'échange électronique de données entre et parmi les administrations des douanes de l'OCI

À cet égard, la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce a formulé une série de recommandations, dont certaines sont présentées ci-dessous :

- Rationaliser la législation, les réglementations et les procédures douanières conformément aux normes internationales afin de faciliter les échanges commerciaux ;
- Développer un cadre de planification stratégique et préparer un Plan Stratégique National en vue d'assurer la coordination et la collaboration entre les parties prenantes publiques et privées
- Créer des organismes nationaux de facilitation du commerce qui fonctionnent bien pour améliorer la coordination entre les parties prenantes concernées grâce à des systèmes de communication efficaces
- Encourager les Partenariats Public-Privé pour améliorer l'infrastructure des douanes et renforcer la modernisation des douanes
- Renforcement de l'harmonisation, de l'alignement des normes et des procédures d'évaluation de la conformité sur les normes internationales.
- Renforcer la coopération entre les agences des pays impliqués dans le commerce de transit
- Améliorer l'échange d'informations entre les agences des services frontaliers des Pays Membres en vue de faciliter le commerce

En outre, le Groupe de Travail sur le commerce abordera également un autre sujet important de la facilitation du commerce lors de sa 12^{ème} réunion, à savoir les «Programmes des opérateurs économiques agréés (OEA) dans les Pays Membres de l'OCI». Les Programmes OEA sont des instruments couramment utilisés pour assurer un mouvement plus fluide et plus sûr des marchandises à travers les frontières. En outre, les Programmes OEA fournissent des processus frontaliers rationalisés et efficaces aux négociants certifiés à faible risque et renforcent la sécurité des chaînes d'approvisionnement. Selon le rapport de recherche préparé pour la réunion, 12 Pays Membres de l'OCI ont des Programmes OEA, alors que 9 Pays Membres ont des programmes de conformité douanière (PCC), ce qui facilite les échanges mais ne permet pas la sécurité douanière. En outre, trois pays membres, à savoir le Bahreïn, le Bangladesh et la Côte d'Ivoire développent de nouveaux programmes OEA.

Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

5. Le Projet de Référence du COMCEC sur le Commerce : SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Afin de rendre opérationnel le SPC-OCI, 10 États Membres devront satisfaire deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC. Dès décembre 2014, le nombre nécessaire de pays membres ayant satisfait les exigences du Système a été atteint. La liste indiquant les Pays Membres ayant signé/ratifié le SPC-OCI figure à l'Annexe 1.

Cependant, il existe quelques étapes pratiques qui devraient être franchies par les États Membres participants pour l'entrée en vigueur du Système. Dans ce contexte, l'étape la plus importante est la mise à jour des listes de concession. En septembre 2018, la Turquie, la Malaisie, le Pakistan, la Jordanie, le Bangladesh, l'Iran et le Maroc ont soumis leurs listes de concession mises à jour.

Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une bonne exécution du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires. Après l'accomplissement de ces mesures, le Système deviendrait complètement opérationnel.

À cet égard, la 33^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a invité les États Membres qui n'avaient pas encore signé ou ratifié les accords du SPC-OCI, à savoir l'Accord-Cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, à le faire dès que possible et a invité les Pays Membres participants concernés à transmettre au Secrétariat du CNC leurs listes de concessions mises à jour dans les meilleurs délais, en vue de la mise en œuvre du SPC-OCI.

6. Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC

Par le biais de son Mécanisme de Financement de Projets, le BCC octroie des subventions aux projets sélectionnés des États Membres et des institutions de l'OCI afin de mettre en œuvre les Recommandations de Politique Ministérielle adoptées dans le domaine commercial.

En 2017, le Ministère du commerce et de l'industrie du Suriname a mis en œuvre un projet intitulé «Renforcement des services de soutien aux PME au Suriname et au Guyana pour renforcer la participation aux chaînes de valeur mondiales». Au début, le titulaire du projet s'est concentré sur la comparaison de l'environnement des PME en Guyane, en Turquie, avec celui du Suriname. Cette comparaison a permis d'explorer les besoins des PME surinamaises en termes de développement et d'enrichir ainsi le matériel de formation grâce aux enseignements tirés des pays partenaires. L'expert du projet a ensuite étudié le développement d'un guichet unique virtuel en fonction des besoins identifiés par les PME surinamaises. Après l'achat du matériel nécessaire, le guichet unique virtuel a été testé au sein d'un groupe restreint de personnes et les ajustements/ corrections nécessaires ont été apportés en conséquence. Ce mécanisme en ligne a été lancé en public pendant la durée de vie du projet et il est maintenant activement utilisé par les PME au Suriname. Dernière activité du projet, une formation a été dispensée en deux volets. La première composante était le mentorat commercial, dans lequel la participation aux chaînes de valeur mondiales était le thème principal (4 jours). La deuxième composante consistait en l'utilisation et la gestion du guichet unique virtuel respectif (1 jour). La formation a été conçue comme une formation de formateurs visant à informer le personnel de l'unité de soutien aux PME du ministère pour former ultérieurement les propriétaires de PME au Suriname.

Le deuxième projet en 2017 a été mis en œuvre par le CIDC avec trois pays partenaires du projet : Maroc, Sénégal et Égypte. L'objectif du projet était la simplification et la facilitation des procédures commerciales dans les Pays Membres de l'OCI, en établissant un Observatoire

de l'OCI sur les barrières non-commerciales, afin de recevoir les plaintes des États Membres exportateurs de l'OCI et de considérer les moyens d'améliorer le flux du commerce entre les Pays Membres. Le projet a créé un module Web distinct à l'intention des pays membres pour faire rapport sur les barrières non-commerciales, sur la base des commentaires des pays membres de l'OCI. Ces informations ont été recueillies lors d'un séminaire organisé comme dernière activité du projet.

Pour la période de mise en œuvre 2018, quatre projets ont été sélectionnés pour le financement dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. Le premier projet est «L'étude de faisabilité sur l'interopérabilité de systèmes de guichet unique sélectionnés dans la région de l'OCI», qui est en cours de réalisation par le Ministère du commerce extérieur du Maroc. Ce projet vise à faciliter la communication entre les systèmes de guichet unique au Maroc, en Tunisie et au Cameroun sans dépendre d'un acteur particulier. Au début de la recherche, des enquêtes seront menées et des questionnaires seront distribués aux différents acteurs du commerce afin de mieux encadrer le périmètre de l'étude. Des visites d'étude en Indonésie, en Tunisie et au Cameroun seront organisées et préparées à l'avance. Ces visites permettront d'établir un diagnostic de chaque guichet unique et ainsi déterminer les niveaux d'interopérabilité. Dans l'attention préliminaire, les niveaux et les problèmes d'interopérabilité seront analysés sur la base de l'étude de cas de scénarios d'interopérabilité ainsi que des simulations comparatives. Après ces étapes, une ébauche de l'approche et du plan de mise en œuvre sera publiée sur la manière de procéder pour assurer l'interopérabilité des guichets uniques dans l'OCI.

Le deuxième projet mis en œuvre par le Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement du Nigéria est intitulé «Stimuler le commerce intra-OCI par l'amélioration des mesures de facilitation des échanges dans la région de l'OCI». Le projet comprend une visite d'étude en Indonésie et un atelier de travail destinés à élaborer des plans spécifiques, mesurables, réalisables, fiables et ciblés, ainsi que des stratégies pour les domaines thématiques identifiés visant à stimuler le commerce intra-OCI du Nigéria. La visite d'étude en Indonésie précédera l'atelier de travail pour élargir les connaissances sur ces domaines thématiques et servir de base à la préparation d'un plan d'action pour stimuler le commerce intra-OCI. L'atelier de travail proposé sur la stimulation du commerce intra-OCI vise à constituer et à inaugurer quatre sous-comités qui développeront un plan d'action et des stratégies pour stimuler le commerce intra-OCI. L'atelier de travail durera cinq jours et le Plan d'Action élaboré en conséquence sera validé le dernier jour de l'Atelier de travail.

Le Ministère du commerce du Soudan a mis en œuvre le troisième projet dans le cadre de la période de mise en œuvre 2018 du Financement de Projet COMCEC. Le projet intitulé «Renforcement de la capacité institutionnelle pour les systèmes à guichet unique dans les États Membres de l'OCI» vise à partager les expériences et les meilleures pratiques entre les parties prenantes du projet afin de promouvoir le développement et la mise en œuvre de systèmes de guichet unique électroniques dans les États Membres de l'OCI. Le projet comprenait un programme de formation en collaboration avec quatre pays partenaires du projet, à savoir : la Jordanie, le Maroc, la Turquie et l'Ouganda et une visite d'étude en Turquie.

Le quatrième projet en 2018 appartient au SMIIC avec 21 pays partenaires. Le projet s'intitule «Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes Halal de l'OCI/SMIIC». Le but du projet était d'accroître le savoir-faire et la connaissance de l'utilisation et de la mise en œuvre des Normes Halal OIC/SMIIC, ce qui facilite à son tour l'utilisation des normes en tant que normes nationales et l'harmonisation des normes Halal dans l'ensemble de l'OCI. Le projet comprenait une formation sur (i) la mise en œuvre et l'utilisation de Séries de trois Normes sur les Aliments Halal de l'OCI/SMIIC; (ii) d'Auditeurs des Aliments Halal de l'OCI/SMIIC ; (iii) de formation à l'audit sur le site. Toutes les parties de la formation ont été complétée par un test d'évaluation et la délivrance d'un certificat. Les formations ont été précédées par un questionnaire de moniteur de préformation pour évaluer l'éligibilité des candidats à la formation et suivies par un questionnaire de moniteur de post-formation pour faire le suivi de l'utilisation des connaissances et des compétences acquises ainsi que l'effet de la formation.

7. Activités des institutions de l'OCI dans le domaine commercial

Depuis la 33^{ème} session du COMCEC, de nombreuses activités des Institutions de l'OCI ont été organisées au profit des Pays Membres de l'OCI. À cet égard, le CIDC a organisé un Salon spécial Commerce de l'OCI du 6 au 10 février 2018 à Koweït-city (Koweït) avec la participation d'environ 300 entreprises et de 3 000 hommes et femmes d'affaires provenant des 23 Pays Membres de l'OCI, ainsi que d'autres pays à la recherche d'opportunités d'affaires et de partenariat.

Outre les Foires Commerciales Islamiques, des expositions sectorielles spécifiques sont aussi organisées par les Pays Membres en collaboration avec le CIDC. À cet égard, conformément à la résolution pertinente de la 33^{ème} Session du COMCEC, la «2^{ème} Exposition du Mobilier et de la Décoration d'intérieur des États Membres de l'OCI» s'est tenue les 13 et 16 mars 2018 et la «11^{ème} Exposition des Industries Agroalimentaires des États Membres de l'OCI» s'est tenue les 20 et 23 mars 2018 à Djeddah, en Arabie Saoudite.

De plus, la 5^{ème} Exposition Halal de l'OCI a été organisée par le CIDC en coopération avec le SMIIC en marge du Sommet Mondial Halal.

La CICA organise également d'importantes activités de renforcement des capacités pour renforcer l'esprit d'entreprise dans les pays membres. À cet égard, la CICA a organisé un «Programme de formation sur l'Entrepreneuriat Technologique» à Istanbul les 23 et 25 avril 2018.

ANNEXE 1**ÉTATS MEMBRES AYANT SIGNÉ/ RATIFIÉ LES ACCORDS SPC-OCI (Jusqu'en septembre 2018)**

Non.	États Membres	Accord-Cadre		PRETAS		Règles d'Origine SPC-OCI		Soumission des Listes de Concession
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	
1	Bahreïn	√	√	√	√	√	√	√
2	Bangladesh	√	√	√	√	√	√	√
3	Béniin	√	---	√	---	√	---	
4	Brunei Darussalam	√	√					
5	Burkina Faso	√	---	√	---	√	---	
6	Cameroun	√	√	√	---	√	---	
7	Tchad	√	---	---	---	---	---	
8	Comores	√	---	√	---	√	---	
9	Côte d'Ivoire	√	---	√	---	√	---	
10	Djibouti	√	√	√	---	√	---	
11	Égypte	√	√	√	---	---	---	
12	Gabon	√	√	---	---	---	---	
13	Gambie	√	√	√	√	√	√	
14	Guinée	√	√	√	---	√	---	
15	Guinée-Bissau	√	---	√	---	√	---	
16	Indonésie	√	√	√	---	√	---	
17	Iran	√	√	√	√	√	√	√
18	Irak	√	√	---	---	---	---	
19	Jordanie	√	√	√	√	√	√	√
20	Koweït	√	√	√	√	√	√	√
21	Liban	√	√	---	---	---	---	
22	Libye	√	√	---	---	---	---	
23	Malaisie	√	√	√	√	√	√	√
24	Maldives	√	√	---	---	---	---	
25	Mauritanie	√	---	√	---	√	---	
26	Maroc	√	√	√	√	√	√	√
27	Niger	---	---	√	---	√	---	
28	Nigéria	√	---	√	---	√	---	
29	Oman	√	√	√	√	√	√	√
30	Pakistan	√	√	√	√	√	√	√
31	Palestine	√	√	√	√	√	√	
32	Qatar	√	√	√	√	√	√	√
33	Arabie Saoudite	√	√	√	√	√	√	√
34	Sénégal	√	√	---	---	---	---	
35	Sierra Leone	√	---	√	---	√	---	
36	Somalie	√	√	√	√	√	√	
37	Soudan	√	---	√	---	√	---	
38	Syrie	√	√	√	√	√	√	√*
39	Tunisie	√	√	√	---	√	---	
40	Turquie	√	√	√	√	√	√	√
41	EAU	√	√	√	√	√	√	√
42	Ouganda	√	√	---	---	---	---	
		41	31	33	17	32	17	14

*L'adhésion de la République Arabe Syrienne a été suspendue lors du 4^{ème} Sommet Extraordinaire de l'OCI.